



Bonne rentrée à tous !

RENSEIGNEMENTS UTILES

Ecole Notre Dame
354 rue de la Croix du Meunier
69 390 VERNAISON

☎ 04 78 46 07 21

✉ directionnotredame@lquerbes.fr

Site : www.notredame-vernaison.fr/

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi

Petite section à la grande section (PS/MS et MS/GS)	Classes du CP au CM2
De 8h30 à 11h45 (Sortie anticipée possible à 11h40) et de 13h30 à 16h30 (Sortie anticipée possible à 16h25)	De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Chers parents,

En cette nouvelle année scolaire, toute l'équipe de l'école Notre Dame est heureuse d'accueillir votre enfant et votre famille.

Faire grandir votre enfant pour qu'il découvre ses talents et sa place dans la société reste au cœur de nos préoccupations. Unique et vaste mission à laquelle l'ensemble de l'équipe mettra toute en œuvre pour accompagner votre enfant avec rigueur, porter sur lui un regard positif et bienveillant afin de l'amener à :

- S'ouvrir à soi, aux autres et au Monde
- Développer le meilleur de lui-même
- Se responsabiliser et se faire confiance.

L'école Notre Dame est une école familiale ouverte à tous permettant de croire en l'éducabilité de chaque enfant et ses potentialités.

Tout au long de cette année, en complément de votre éducation, nous continuerons à cultiver auprès de vos enfants les valeurs qui nous sont chères : le respect, l'ouverture, la solidarité, l'autonomie, la confiance en soi et l'estime de soi.

Nous souhaitons à tous de vivre une belle année scolaire, de s'épanouir et de progresser dans la sérénité et la confiance.

Véronique BERTONNEAU, Chef d'Etablissement
L'équipe enseignante et le personnel de l'école Notre Dame

Voici quelques informations sur le fonctionnement de notre école :

1. Organisation de la direction

Depuis la rentrée 2022, la DEC m'a confié la direction des 2 écoles de l'Institution Louis Querbes : celle de l'école Notre Dame et celle de l'école Louis Querbes à Vourles. Mon temps de travail est partagé entre ces 2 écoles. Pour assurer le bon fonctionnement de l'école Notre Dame lorsque je serai sur le site de Vourles, j'aurai 1 adjointe, Mme Typhaine COLLIGNON qui sera disponible en cas d'urgence. Je la remercie d'avoir accepté cette responsabilité, elle a toute ma confiance.

2. Organisation pédagogique :

Classes	Enseignants
PS / MS	Mme Isabelle GUILLEMORT
MS / GS	Mme Mathilde MARET
CP / CE1	Mme Isabelle OTT
CE1 / CE2	Mme Nina VALENZUELA
CM1 / CM2	Mme Typhaine COLLIGNON
Maître spécialisé : Mme Sylvie PENICAUD (présente à l'école le mardi toute la journée et le vendredi matin)	
AESH : Mme Bénédicte FAIZANT	

3. Notre personnel OGEC :

Fonction	Nom
ASEM PS/MS	Mme Sandra TARDINI
ASEM MS/GS	Mr Florian BRAGA
Surveillants cantine et périscolaire	Périscolaire du matin : Mme Sandra TARDINI Pause méridienne : Mme Sandra TARDINI, Mr Florian BRAGA, Mme Joëlle DUCERF Périscolaire du soir : Mme Nadia ARROUDJ Aide aux devoirs et périscolaire du soir : Mr Florian BRAGA
Personnel d'entretien	Mme Murielle JOLY

4. Réunions de classe :

Elles ont lieu dans la classe de votre enfant.

CLASSE	DATE et HEURE
PS / MS	Mardi 10/09 à 17h00
MS / GS	Mardi 17/09 à 17h00
CP / CE1	Jeudi 19/09 à 17h00
CE1 / CE2	Mardi 24/09 à 17h00
CM1 / CM2	Jeudi 19/09 à 18h30

Pour le bon déroulement de la réunion de classe, la présence des enfants n'est pas souhaitable. Nous vous remercions de bien vouloir les faire garder à l'extérieur de l'école.

5. Entrée et sortie des élèves :

- Une surveillance est assurée pour les enfants de l'élémentaire à partir de 8h20 et 13h20. Le matin, l'accueil se fait dans les classes. En début d'après-midi, l'accueil se fait sur la cour.
- Les enfants de PS/MS et MS/GS doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe entre 8h20 et 8h30 le matin (ATTENTION ! La classe commence à 8h30 !) et entre 13h20 et 13h30 l'après-midi par un seul adulte.
- L'accueil pour la sieste se fait directement dans la salle de repos de la classe de votre enfant dès 13h20 en présence de l'adulte responsable de l'accueil. Si l'adulte de l'école n'est pas présent, les enfants n'ont pas le droit de rentrer dans la salle.
- L'entrée et la sortie des élèves de l'école se font par le portail principal, rue de la Croix du Meunier. Nous rappelons que dans le cadre de la sécurité à l'école et du plan Vigipirate, il faut éviter les attroupements devant le portail, dans la mesure du possible. Le respect des horaires échelonnés pour les maternelles facilite cette limitation de regroupement.
- En cas de retard ou d'arrivée tardive déjà prévue : pour les élèves de maternelle et de la classe CE1-CE2, merci d'utiliser le bouton « Classes maternelles / CE1-CE2 », pour les élèves de CP-CE1 et CM1-CM2 merci d'utiliser le bouton « Direction / Périscolaire / CP-CE1 / CM1-CM2 ». Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur classe et confiés à un adulte.

Cette règle d'accompagnement d'un enfant de maternelle s'applique également le matin sur le temps d'accueil de garderie car il convient de faire le tour du bâtiment de l'école pour confier l'élève à un adulte.

- Sortie des élèves : Nous vous remercions de bien veiller à respecter les horaires pour faciliter le départ des enfants.

Si votre enfant doit être récupéré exceptionnellement par une autre personne, nous vous remercions de tenir l'enseignante informée par mail via EcoleDirecte en précisant bien l'identité et les coordonnées de la personne en charge de votre enfant, si celle-ci n'a pas été notée sur la fiche « Autorisations de sortie ».

De même, si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école seul (possible à partir du CE2), il convient de le préciser. Sans autorisation écrite des représentants légaux, il ne sera pas permis à votre enfant de quitter seul l'établissement accompagné ou non.

Par mesure de sécurité, l'accès au jeu dans la cour des maternelles n'est pas autorisé aux heures de sortie, ni sur le temps périscolaire.

6. Absences :

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée et justifiée au professeur de votre enfant par mail via EcoleDirecte le jour même. En cas d'absences injustifiées, une prise de contact se fait avec la famille et la procédure administrative impose un retour de ces absences directement auprès des services de l'Académie. Les absences pour « vacances » sur le temps scolaire ne sont pas considérées comme justifiées. L'assiduité d'un élève est importante pour ses apprentissages, pour sa relation avec le groupe classe et l'enseignant/adulte qui l'accompagne sur le temps scolaire. Même un élève avec des apprentissages solides se retrouvent en décalage par rapport à ce qu'a pu vivre le groupe classe en son absence et le travail mis en place par l'enseignante.

Pour toute absence répétitive (orthophonie...), merci d'en informer le professeur de votre enfant via votre messagerie EcoleDirecte en notant les dates et horaires des prises en charge.

A partir de cette rentrée, nous n'autorisons plus les sorties sur les heures de classe pour convenances personnelles (Rendez-vous, départ en WE anticipé...). Seules les sorties pour des rendez-vous réguliers (orthophoniste, psychomotricien...) indispensables au suivi de votre enfant seront possibles. Par exemple, si votre enfant a un rendez-vous chez son médecin pour sa visite annuelle, nous considérons que vous pouvez le faire en dehors du temps scolaire. Si ce rendez-vous doit se faire sur le temps scolaire, dans ce cas, nous vous demanderons de garder votre enfant la demi-journée.

Chaque départ ou arrivée pendant les heures de classe dérange la classe et les maitresses. Ces allers et venues sont trop fréquents, ce qui n'est plus gérable. Merci de votre compréhension.

En cas de maladie, merci de prévoir une solution de garde : un enfant malade n'a pas sa place à l'école (fatigue, contagion). Dans tous les cas, nous vous contacterons pour que vous veniez le chercher.

Nous vous demandons de nous indiquer par quels élèves ou par quels moyens nous pouvons transmettre des informations ou des documents suivant l'état de santé de votre enfant (élève du primaire) afin de faciliter son retour en classe.

S'agissant des élèves de Petite Section, les parents peuvent demander un aménagement pédagogique afin de respecter le rythme de vie de l'enfant en remplissant une « Demande d'aménagement du temps de présence » pour une présence uniquement le matin (document fourni dans la pochette de rentrée).

7. Périscolaire et aide aux devoirs :

- a. L'accueil du matin : il est possible à partir de 7h30, à la garderie. Vous devez utiliser le bouton « Périscolaire » et contourner le bâtiment pour accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garderie au bout du bâtiment à gauche.

Pour un accueil occasionnel, merci de nous avertir préalablement par mail (directionnotredame@lquerbes.fr) afin de vérifier le nombre d'élèves sous surveillance.

- b. Périscolaire du soir : La garderie du soir/aide aux devoirs commence dès 16h40 et se termine à 18h. Tout temps commencé sera facturé (hors abonnement). Les élèves sont accueillis dans la salle d'accueil du matin (cour primaire). Il faudra utiliser l'interphone, bouton « Périscolaire » pour entrer dans l'école et venir chercher votre enfant auprès de la surveillante ou du surveillant. Vous pouvez venir chercher votre enfant dès que possible sans attendre 18h. Merci de veiller au respect de cet horaire.

Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription au périscolaire du soir en cas de retards répétés. Tout retard vous sera facturé.

- c. L'aide aux devoirs est proposée sur inscription aux élèves du CE1 au CM2 de 16h40 à 17h40 (service limité à 15 élèves pour être réalisé dans les meilleures conditions) selon l'organisation suivante :

CE1-CE2 : Mardi et vendredi

CM1-CM2 : Lundi et jeudi

L'inscription pour les périscolaires a été faite en fin d'année scolaire via Ecole Directe et votre compte famille.

L'inscription à l'aide aux devoirs se trouve dans la pochette de rentrée.

8. Circulaires diverses, courriers :

Vous recevrez tout au long de l'année, diverses informations par le biais de mail ou du cahier de liaison pour les plus grands. Les enseignantes vous feront parvenir leurs circulaires personnelles ou celles concernant la vie de notre école. Vérifiez, au moins tous les 2 soirs, le cartable des plus petits (et même des plus grands parfois), il peut contenir une information importante et urgente. J'insiste sur l'importance du cahier de liaison qui est un support de communication entre vous, parents et l'école. Après lecture de chaque circulaire, veuillez s'il vous plaît signer et dater le cahier de liaison pour montrer que vous en avez bien pris connaissance.

N'oubliez pas aussi de consulter votre messagerie EcoleDirecte régulièrement. Vous ne recevrez pas forcément une notification à chaque réception. La plupart de nos informations vous sont envoyées par ce biais maintenant.

Par votre messagerie EcoleDirecte, vous pouvez également échanger avec le professeur de votre enfant ou avec notre service administratif.

9. Les Activités Pédagogiques Complémentaires, les évaluations nationales :

Les APC visent à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Ces aides seront assurées par les enseignantes, une ou deux fois par semaine. Les modalités d'organisation vous seront communiquées ultérieurement.

Si votre enfant est susceptible de bénéficier de cette aide, son enseignant prendra contact avec vous.

Les évaluations nationales des élèves commenceront dès le 9 septembre. Cette année, elles concernent tous les niveaux à partir du CP. Ces évaluations demandées par le Ministère de l'Education nationale sont traitées directement par logiciel après saisie des résultats par les enseignantes. Les bilans vous seront ensuite communiqués et un échange sera possible notamment en cas de questionnement particulier suite aux résultats. Les enseignant(e)s vous tiendront informés.

En cas de questionnement sur la situation scolaire ou relationnelle de votre enfant, je vous invite à contacter l'enseignante. Si des difficultés ou des conflits apparaissent, le contact avec l'enseignante est primordial car c'est elle qui accompagne votre enfant tout au long de la semaine et qui peut vous faire un point sur la situation. Les ressentis d'un enfant peuvent parfois questionner et il

est nécessaire d'avoir le regard de l'adulte encadrant pour mieux comprendre les situations. Aussi, les parents d'élèves ne sont pas autorisés à intervenir auprès des élèves dans l'enceinte de l'école afin de respecter le règlement intérieur et participer au mieux vivre ensemble, en partenariat avec l'école.

10. Eveil à la Foi et culture chrétienne :

Il s'agit de participer activement à l'action engagée dans les familles, et de permettre à vos enfants d'aller à la rencontre du Christ.

Un Eveil à la Foi est ainsi proposé dans les classes de la maternelle au CP. Un horaire est également réservé à la Culture Chrétienne à partir du CE1 sous la responsabilité des enseignants. Tout au long de l'année, des temps forts seront vécus par l'ensemble de la communauté éducative de l'école : temps liturgiques, célébrations... Pour les sacrements et un parcours de catéchèse, merci de vous adresser à notre paroisse Sainte Blandine.

11. PAI (Protocole d'Accompagnement individualisé) :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves, et les élèves ne doivent avoir aucun médicament sur eux ou dans le cartable.

Si votre enfant rencontre des problèmes de santé nécessitant une prise en charge médicale rapide (allergie, asthme...), vous devez faire la démarche de demander la mise en place d'un PAI (document à faire signer par votre médecin avec protocole médical) auprès de l'école. Je vous remercie de contacter l'enseignante de votre enfant à ce sujet, je vous ferai un retour du document à remplir. Des médicaments devront être fournis et seront stockés à l'école. Si votre enfant déjeune à la cantine, il faudra prévoir également des médicaments supplémentaires et en informer le service de cantine préalablement.

12. Restaurant scolaire :

Il convient de contacter le pôle enfance de la Mairie pour les inscriptions ou modifications. Les élèves de l'école mangeront sur 2 services :

- A 11h45 pour les élèves de PS-MS et de CP-CE1
- A 12h45 pour les élèves de MS-GS, CE1-CE2 et de CM1-CM2.

Merci d'informer l'enseignante de votre enfant en cas de changement ou de repas exceptionnel. Nous avons les listes de cantine en début de semaine et nous ne connaissons pas les changements de dernière minute.

13. Ateliers d'anglais :

Tout au long de l'année, les élèves du CP au CM2 pourrons participer à des ateliers d'anglais qui se déroulent sur la pause méridienne par module de 8 séances. Un mot d'information va vous parvenir par mail.

Si vous avez un enfant en CM1 ou CM2, vous allez recevoir rapidement un document d'inscription à nous retourner. Pour ces élèves, les ateliers vont commencer à partir du 23/09. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

14. Nouveau cette année : activité périscolaire Tennis de table

En collaboration avec la mairie de Vernaison et le tennis de table TTRG, les élèves du CE2 au CM2 pourront, le jeudi soir après l'école, participer à une activité Tennis de table. Les enfants seront pris en charge à la sortie de l'école à 16h30 et emmenés par l'éducateur, Nicolas ROYET au gymnase. Le soir, à 18h, vous irez les chercher à leur activité au gymnase et non plus à l'école.

Cette activité est facultative, c'est un service rendu par l'école. L'école ne prend aucune inscription, il faudra contacter directement le club. Nous nous dégageons aussi de toute responsabilité une fois que les enfants ne seront plus dans l'enceinte de l'école. Par contre, nous vous demanderons une autorisation écrite afin que nous puissions confier votre enfant à l'éducateur sportif.

Des informations sur cette activité vont vous parvenir dans un mail à part.

15. Documents à nous remettre le plus rapidement possible et avant le Jeudi 5 septembre :

En ce début d'année scolaire, nous vous demandons de compléter divers documents (un exemplaire pour chacun de vos enfants) :

- Une fiche Infirmerie
- Une fiche Autorisation de sortie
- Une autorisation de diffusion de documents
- Une autorisation parentale d'intervention en cas d'accidents / autorisation de transport
- Règlement intérieur de l'école Notre-Dame 2024-2025 : Pour le fonctionnement de l'école, veuillez-vous référer à ce règlement. Celui-ci devra être signé et retourné à l'enseignante de votre enfant.

Les documents à remplir et à nous rendre se trouvent dans l'enveloppe de rentrée (1 par aîné de famille).

Nous vous remercions de compléter ces différents documents pour que nous puissions mettre à jour les données que nous possédons avant le jeudi 5 septembre. Pensez également à nous prévenir lorsque vous changez de travail ou de numéro de téléphone. Il faut que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Merci.

16. Vie de l'école :

Nous vous invitons à participer aux différents projets de l'école et des classes en fonction de vos possibilités. Vous pourrez être sollicités en fournissant du petit matériel (ingrédients, objets...), du temps de présence sur des sorties ou des activités.... Ce temps de partage est important dans le projet éducatif de l'école, dans la mesure des disponibilités de chacun.

Je reste à votre disposition pour échanger si vous avez des projets, des ressources, des contacts... à proposer pour les élèves.

Un autre moyen de partager les projets de l'école ? Inscrivez-vous à l'Apel, les familles adhérentes bénéficieront d'une aide financière particulière pour les sorties scolaires importantes notamment la classe verte, les sorties scolaires, les spectacles

Vous trouverez également des personnes ouvertes pour échanger et dynamiques pour nous soutenir dans notre projet éducatif en proposant des animations, conférences....

L'Apel est en charge de la kermesse en fin d'année scolaire.

Contact : apel.notredamevernaison@gmail.com

17. Quelques recommandations importantes :

Nous vous conseillons vivement de limiter les écrans et de sélectionner : lectures, vidéos, émissions de télévision, internet, et de bien veiller aux heures de coucher de vos enfants. Nous vous rappelons que pendant les week-ends, les veillées trop tardives se répercutent sur la semaine de classe. De même pour éviter les retards, n'hésitez pas à réveiller votre enfant plus tôt pour lui donner le temps de se préparer et de prendre un petit déjeuner complet.

18. Calendrier scolaire 2024-2025, dates des différents évènements qui vont ponctuer notre année :

Le calendrier scolaire de l'année 2024-2025 vous est remis avec cette circulaire (doc. joint par mail). Le calendrier est également en ligne sur le site internet de l'école dans les informations pratiques.

Messes ou célébrations :

- Célébration de Noël : samedi matin 14 décembre 2024 (**matinée de classe obligatoire, horaires école → 8h20-11h45**)

- Célébration des Rameaux : Vendredi 11 avril 2025

Assemblée générale de l'APEL : Mardi 15 octobre à 19h30

Portes ouvertes du collège Louis Querbes : Samedi 5 octobre 2024

Portes ouvertes de l'école Notre-Dame : Vendredi 29 novembre 2024 de 17h à 19h

Portes ouvertes du collège Louis Querbes : Samedi 18 novembre 2023

Spectacle annuel des enfants : Samedi 5 avril 2025 à 10h à la salle des fêtes

Journée de la Communauté éducative : Mardi 27 mai 2025

Kermesse : Samedi 21 juin 2025

19. Liste des documents à nous retourner

- Fiche Infirmerie (1 par enfant)
- Fiche Autorisation de sortie (1 par enfant)
- Autorisation parentale de diffusion (1 par enfant)
- Autorisation parentale (accident et transport) (1 par enfant)
- Règlement intérieur de l'école Notre Dame signé (1 par enfant)

En espérant que ces informations générales vous seront utiles, l'équipe enseignante et éducative de notre école vous souhaite une

EXCELLENTE RENTRÉE 2024 !

Pour l'ensemble de l'équipe,

Mme Véronique BERTONNEAU
Chef d'établissement de l'école Notre-Dame

